# LES ASSURANCES SOCIALES

### Le fonctionnement de l'assurance invalidité

**La Caisse centrale de maladie de la Mutualité du Nord, 28, rue Inkermann à Lille, nous communique :**

**Depuis le 1er Janvier 1933, l'assurance-invalidité est entrée en application.**

**Pour répondre à de nombreuses demandes qui nous ont été faites, et documenter ainsi les assurés sociaux, nous croyons utile d'en exposer ici le mécanisme.**

**En quoi consiste l'assurance-invalidité?** — On sait qu'un assuré obligatoire ne peut prétendre, au titre de l'assurance maladie, aux prestations en nature et en argent que pendant les six mois qui suivent la première constatation médicale. Il y a là un inconvénient auquel la « Mutualité du Nord » a déjà cherché à remédier par la création d'une Caisse mutualiste de réassurance, prenant en charge les grands malades pendant une nouvelle période de six mois.

Cette initiative, de caractère purement mutualiste, a produit d'heureux effets. Les malades de longue durée, assurés sociaux mutualistes, ne sont plus abandonnés alors qu'après six mois de maladie leur situation matérielle est devenue plus pénible encore et que souvent la misère guette le foyer.

L'assurance-invalidité accorde, sous certaines conditions, à l'assuré reconnu invalide en même temps que l'attribution d'une pension, les soins médicaux et pharmaceutiques.

**Quels sont les assurés qui peuvent prétendre au bénéfice de cette assurance?** — Ce sont les assurés français et étrangers remplissant les mêmes conditions que les assurés français qui, à l'expiration du délai de six mois visé ci-dessus, ou en cas d'accident (autre que les accidents du travail) après consolidation de la blessure, restent encore atteints d'une affection ou d'une infirmité réduisant au moins des deux tiers leur capacité de travail.

Il est à remarquer que seuls les assurés, à l'exclusion de leur conjoint et de leurs enfants à charge, peuvent bénéficier de l'assurance-invalidité, et que les assurés des professions agricoles et forestières ne sont pas appelés à en profiter.

**Quelles sont les conditions d'immatriculation et de versements posées par la loi pour pouvoir invoquer le bénéfice de l'assurance-invalidité?** — L'assuré doit être immatriculé à l'assurance sociale depuis deux ans au moins avant le début de la maladie et posséder à son compte les versements correspondant au moins à 480 cotisations journalières durant les huit trimestres civils précédant le début de l'affection ou de l'accident.

Pour le calcul des 480 cotisations journalières, il y a lieu de ne faire entrer en compte, pour déterminer le droit aux prestations de l'assurance-invalidité, que les jours de maladie à partir du 16e jour de chaque maladie, pour lesquels la caisse d'assurance-maladie a versé au compte vieillesse de l'assuré, la demi-cotisation prévue à l'article 5 § 3, de la loi du 30 avril 1930, lorsque la maladie a duré plus de 15 jours.

Du fait que deux ans d'immatriculation avant la maladie sont exigés, et que l'assuré doit avoir recours aux prestations maladie aussi longtemps que six mois ne se sont pas écoulés, ce n'est qu'au-delà du 1er janvier 1933 que l'assurance-invalidité est entrée en jeu, la loi sur les assurances sociales l'étant devenue applicable que le 1er juillet 1930.

**Quelle est la procédure d'admission?** — L'assuré qui prétend au bénéfice de l'assurance-invalidité doit adresser à cet effet une demande à la Caisse primaire d'assurance-maladie à laquelle il est inscrit et qui lui remettra la formule imprimée à remplir, en lui indiquant en même temps les diverses pièces justificatives qui doivent accompagner sa demande.

La caisse d'assurance-maladie, après avoir vérifié si la demande est régulièrement établie et si l'assuré remplit les conditions obligatoires d'immatriculation et de versements, communique le dossier à son médecin-contrôleur qui procède à un contre-examen de l'assuré, s'il le juge utile et donne son avis motivé.

Le dossier est ensuite transmis au service départemental des Assurances sociales qui y joindra une copie de la fiche médicale du requérant et l'adressera à la caisse d'assurance-invalidité à laquelle il appartient.

La caisse d'assurance-invalidité examine à son tour le dossier, et sur le rapport du médecin-contrôleur se prononce sur la suite à donner à la demande, en fixant le pourcentage d'invalidité à attribuer à l'assuré.

La décision de la caisse-invalidité doit être notifiée à l'intéressé et à la caisse d'assurance-maladie à laquelle il est affilié, dans les deux mois qui suivent la date de la réception de la demande.

**Quelle est la situation faite aux assurés réformés pendant leur séjour sous les drapeaux?** — En vertu de l'article 55 de la loi du 30 avril 1930, les assurés appelés sous les drapeaux qui, au moment de leur départ remplissaient les conditions prévues par la loi, pourront en cas de réforme, recevoir les prestations d'invalidité, mais seulement si la réforme est prononcée pour une maladie ou une infirmité, contractée en dehors du service militaire, et ne donnant pas droit à une pension militaire.

**Quelle est la situation faite à l'assuré pendant la période d'instruction de sa demande de pension d'invalidité?** — Il ne saurait y avoir d'interruption dans les soins que son état pourra nécessiter. La caisse assurance-maladie et la caisse d'assurance-invalidité devraient, d'un commun accord, après avis de leur médecin-contrôleur, continuer jusqu'à ce qu'une solution ait été donnée à la demande de pension, les soins médicaux et pharmaceutiques à l'assuré qui n'est pas guéri ou qui reste malade à l'expiration des six mois de maladie.

Dans une prochaine communication nous examinerons :

a) La procédure de contestation et d'appel de décisions prises par la caisse d'assurance-invalidité et, le cas échéant, des décisions de la commission technique prévue à l'article 7, § 3, de la loi du 30 avril 1930.

b) Les barèmes et les modalités de paiement de la pension d'invalidité ainsi que la révision et la suppression de cette pension.

c) Le passage de l'invalide dans l'assurance-vieillesse.

## Les conférences sur la préhistoire de l'Université catholique de Lille

Continuant la série des conférences sur la préhistoire, M. le chanoine Delépine, professeur de géologie à la Faculté libre des Sciences de Lille, parlera lundi soir, des peintures préhistoriques de la grotte d'Altamira.

Située en Espagne, à 40 kilomètres de Santander, cette grotte est d'un accès facile. L'intérêt qu'elle inspire réside spécialement dans les décorations qui la tapissent. Les peintures en relief, celles du plafond particulièrement, représentent des bisons, des sangliers, des rennes, des troupeaux de biches.

D'après les outils de pierre taillée trouvés enfouis dans le sol et la figuration pariétale, on apprend que ceux qui en furent les auteurs vivaient dans l'ère magdalénienne, c'est-à-dire 15.000 ans avant Jésus-Christ.

Ces hommes, qui furent semblables à ceux d'aujourd'hui, apportèrent par leurs réalisations diverses, leur quote-part au patrimoine artistique de l'humanité.

L'intéressant et remarquable conférencier fut vivement applaudi pour avoir, avec une documentation sûre, commenté les premiers âges de la vie humaine.

## Nos bureaux sont fermés le dimanche.

# Roubaix

**Aujourd'hui, mardi 7 mars :**

**Aujourd'hui**, saint Thomas d'Aquin; demain, sainte Véronique.

**Soleil :** Lever, 6 h. 24; coucher, 17 h. 41.

**Lune :** Premier quartier du 4, pleine le 12.

**Bulletin météorologique pour la journée du 7 mars (Région Nord) :** Temps médiocre, ciel trois quarts ou entièrement couvert avec éclaircies et pluies intermittentes, en hausse sur celui de la veille.

**Caisse d'Epargne :** ouverte de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 17 h.

**Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance :** de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

**Dispensaire Pierre-de-Roubaix,** 92, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour adultes.

**Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy,** 41, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour adultes.

**Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles :** de 8 à 12 h. et de 14 à 21 h.

**Bains Municipaux :** Piscine : Messieurs, de 9 h. à 11 h. 30 ; Baignoires : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

## LE TIRAGE de la grande tombola antituberculeuse

### Le premier lot de 10.000 francs est gagné par une ouvrière textile

Le Comité du Timbre antituberculeux nous prie d'annoncer que les lots peuvent être retirés au Secrétariat de la Mairie de Roubaix, 2e étage, porte 20. Le bureau est ouvert toute la journée aux heures habituelles.

Tout lot non réclamé dans le délai de deux mois à partir du tirage, reste acquis à l'œuvre. Ce délai expire le 5 mai.

Mme Inghels *la gagnante du gros lot*

**Les gagnants**

Nous apprenons que le premier prix de cette tombola de bienfaisance, soit 10.000 fr., a été gagné par Mme Angèle Ingheis qui habite Roubaix, 4, rue de Mons. Mme Inghels, qui est ouvrière textile, est issue d'une famille nombreuse. C'est la sœur de Mlle Lucienne Inghels, la Mère des filles inoubliables du travail qui furent organisées à Roubaix en 1924.

Le second lot 5.000 fr., est échu à Mlle Eliane Hauttekeete, âgée de 20 ans. Mlle Hauttekeete, qui est la puinée de 4 enfants, habite chez ses parents, rue des Longues-Haies, 160, cour Cordonnier, 11.

Nous présentons toutes nos félicitations aux deux gagnantes.

**Halle Flipo:** Voir prix dernière page. 43865

## Les auteurs d'un vol d'auto commis à Paris sont pincés par la Sûreté à Roubaix

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, vers 1 heure du matin, deux agents de Sûreté, MM. Honoré et Seys, arpentaient la rue de la Gare, en tournée de surveillance, quand leur attention fut attirée par une auto laquelle, tous feux éteints, stationnait à hauteur de la rue de Blanchemaille.

A l'intérieur de cette automobile, les agents trouvèrent un homme dormant à poings fermés. Naturellement ils le réveillèrent et lui demandèrent ses papiers de bord pour lui dresser contravention, sa voiture n'étant pas éclairée. Mais à cette demande pourtant toute naturelle, l'homme se troubla et avoua ne pas en avoir...

La chose n'était pas claire. L'individu fut emmené au poste de la Sûreté, et M. Moulin, chef de ce service, avisé immédiatement, essaya aussitôt de tirer l'affaire au clair. Ce fut relativement facile.

André Bernard, 27 ans, né à Deauville, mécanicien, domicilié à Levallois-Perret, avoua avoir enlevé cette auto samedi matin, à Neuilly-sur-Seine, en compagnie d'un ami de passage qu'il ne connaissait que sous le nom de « Bébert ».

Or, Bernard connaît très bien Roubaix où, en 1928, il dirigea un garage, rue Massénas. Sa femme, dont il est séparé, habite actuellement Tourcoing, il se trouva également que « Bébert » de son côté, bien que originaire de Troyes, connaissait lui aussi Roubaix où il séjourna et où sa mère, d'ailleurs, habite encore, ce qui fait que d'un commun accord, Bébert et son ami avaient décidé de rallier Roubaix avec l'auto qu'ils venaient d'enlever.

Le voyage débuta mal. En traversant Paris l'auto tamponna un taxi. Peu soucieux de voir la police mettre le nez dans leur affaire, « Bébert » et Bernard s'empressèrent de repartir au plus vite avec leur auto quelque peu abîmée. Ils déjeunèrent à Clermont-sur-Oise, s'arrêtèrent à Amiens et finalement arrivèrent à Roubaix tard dans la nuit de samedi à dimanche.

Ici, « Bébert » lâcha son camarade pour rendre visite à sa mère. Bernard de son côté prit la route de Tourcoing et s'en fut frapper à la porte de ses beaux-parents chez qui habitent sa femme et son enfant. Les ayant abandonnés il y a plus de quatre ans, il ne fut pas reçu. Alors il décida de boire. C'est ce qu'il fit durant toute la journée de dimanche. C'est ainsi que les agents de Sûreté le trouvèrent ronflant, dimanche dans la nuit, sur les coussins de l'auto volée. Une fois tout cela bien éclairé, la Sûreté se mit à la recherche de « Bébert ».

Nous ne dirons pas toutes les difficultés rencontrées par les enquêteurs. Mais, lundi à 15 h., « Bébert » était retrouvé et arrêté dans un café de la rue de la Gare. Il se nomme en réalité Emile Baudet, 37 ans, domicilié à Paris, mais sans aucun domicile fixe. Il avoua également avoir enlevé l'auto à Neuilly.

La voiture avait été dégarnie de sa plaque d'identité mais on retrouva une plaque dans les poches de Bernard. Cette plaque est au nom des Etablissements Veuve Delafon et Cie, 14, rue du Parc, à Levallois-Perret. Toutefois il est à noter que les dimensions de cette plaque ne concordent pas avec celles relevées sur le tablier de l'auto volée. N'aurait-elle pas été enlevée sur une autre auto également volée par les deux compères?

La roue de secours manque aussi à l'auto de « Bébert » et de Bernard. On croit fort qu'ils l'auront vendue en route. Quant à l'auto elle-même, les deux voleurs l'avaient offerte à diverses personnes pour une somme de 900 francs!

Baudet et Bernard ont été mis en état d'arrestation et seront déférés au Parquet.

L'enquête continue très activement sur cette affaire qui peut-être fera connaître d'autres exploits des sieurs Baudet et Bernard. Ajoutons que ce dernier est mécanicien à Paris sur un yacht « Fai-Sed » appartenant à une importante personnalité de l'American-Legion, à Paris.

**IRMONE, couturier,** 33, rue de Berri, à Paris, présentera le mercredi 15 mars, à 17 heures, dans les salons de l'**HOTEL CARLTON de LILLE,** ses dernières créations d'été pour la femme et l'enfant et se tiendra à la disposition de sa clientèle le jeudi 16. 44108d

## LA CONFÉRENCE DE Mme MARIEL-JEAN BRUNHER DELAMARRE A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Pour entretenir les auditeurs, non seulement de la géographie physique mais encore de la géographie humaine des régions qu'elle a visitées, on reconnaîtra que telle n'était plus qualifiée que la fille du grand savant Jean Brunhes. Aussi est-ce comme on se jouant que, lundi soir, à l'amphithéâtre de l'Ecole des Arts, Mme Mariel-Jean Brunhes-Delamarre a fort élégamment posé des problèmes de races passionnants et les a résolus à la lumière de recherches et de critiques pratiquées sur le terrain pour ainsi dire. Avant de parler des Indiens de l'Alaska et de la Colombie britannique, la distinguée conférencière décrit avec amour le cadre dans lequel ils évoluent: forêts profondes, glaciers gigantesques que la mer a vaincus par endroits, côtes découpées, toutes images dont la photographie révèle la splendeur.

Elle nous dira pas toutes les difficultés rencontrées par les enquêteurs. Mais, lundi à 15 h., « Bébert » était retrouvé et arrêté dans un café de la rue de la Gare. Il se nomme en réalité Emile Baudet, 37 ans, domicilié à Paris, mais sans aucun domicile fixe. Il avoua également avoir enlevé l'auto à Neuilly.

La voiture avait été dégarnie de sa plaque d'identité mais on retrouva une plaque dans les poches de Bernard. Cette plaque est au nom des Etablissements Veuve Delafon et Cie, 14, rue du Parc, à Levallois-Perret. Toutefois il est à noter que les dimensions de cette plaque ne concordent pas avec celles relevées sur le tablier de l'auto volée. N'aurait-elle pas été enlevée sur une autre auto également volée par les deux compères?

La roue de secours manque aussi à l'auto de « Bébert » et de Bernard. On croit fort qu'ils l'auront vendue en route. Quant à l'auto elle-même, les deux voleurs l'avaient offerte à diverses personnes pour une somme de 900 francs!

Baudet et Bernard ont été mis en état d'arrestation et seront déférés au Parquet.

L'enquête continue très activement sur cette affaire qui peut-être fera connaître d'autres exploits des sieurs Baudet et Bernard. Ajoutons que ce dernier est mécanicien à Paris sur un yacht « Fai-Sed » appartenant à une importante personnalité de l'American-Legion, à Paris.

**IRMONE, couturier,** 33, rue de Berri, à Paris, présentera le mercredi 15 mars, à 17 heures, dans les salons de l'**HOTEL CARLTON de LILLE,** ses dernières créations d'été pour la femme et l'enfant et se tiendra à la disposition de sa clientèle le jeudi 16. 44108d

## AU SYNDICAT DES DÉBITANTS DE BOISSONS

Au sujet des déclarations d'alcools et apéritifs, le Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons nous prie d'aviser ses adhérents qu'ils trouveront des circulaires qu'ils n'auront qu'à remplir aux endroits suivants:

**Lys, Lannoy, Hem, Leers, Touffiers :** M. Fernand Leman, 588, rue de Lannoy, Roubaix; M. Jules Duquesne, rue Jules-Guesde, (Hem-Biffart), Hem.

**Wattrelos :** M. Jules Delcroix, 15, Grand-Place.

**Croix, Wasquehal, Flers-Breucq :** M. Fernand Rawart, 147, rue de la Gare (Croix), angle de l'avenue Hannart; M. Gustave Marotte, 203, rue Jules-Guesde, Croix.

**Roubaix :** MM. Arthur Caniau, angle des rues d'Antoing et Saint-Rédempteur; Robert Lefebvre, 182, rue Jules-Guesde; Henri Teryn, 4, rue Saint-Joseph; Charles Bauduin, 120, Grand-Rue; Victor Beaucamps, place Sainte-Elisabeth; Jules Dartois, 61, rue des Sept-Ponts; Norbert Derremaux, 37, rue du Fontenoy; Albert Poulain, 1, rue des Fleurs, ainsi qu'au siège du Syndicat, 64 bis, rue du Maréchal-Foch (ancienne rue Neuve).

## L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ABATTOIR ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Voici la statistique du mois de février, relative aux services de l'Abattoir, des Halles centrales et du Minck. Durant le mois de février, les animaux suivants ont été abattus pour subvenir aux besoins de la population: 819 bœufs et vaches, 827 veaux, 800 moutons, 1.171 porcs, 163 chevaux, 7 ânes ou mulets, soit pour l'ensemble 547.915 kilos de viandes, dont 330.255 kilos consommés à Roubaix et 217.660 kil. sortis de la ville. Dans le poids total, la viande de cheval représente 43.290 kilos.

Le Service d'inspection de l'Abattoir a saisi 3.710 kilos de viandes et abats impropres à la consommation.

D'autre part, aux Halles centrales, il a été introduit 110.086 kilos de viandes foraines, dont 391 kilos de viandes congelées, 295 kilos de viandes diverses (lapins, poulets, etc.) et fruits ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Enfin, en ce qui concerne le Service ambulant et le marché au poisson, il a été procédé à la saisie de 340 kilos de denrées diverses (fromages, conserves, fruits, etc.) et poissons ne remplissant pas les conditions voulues pour être livrés à la consommation.

## LE TRAFIC DE LA PETITE VITESSE A LA GARE PRINCIPALE

La situation du trafic de la Petite Vitesse est très satisfaisante en février. Ainsi le nombre d'expéditions est nettement supérieur ce mois-ci à celui de 1932 en articles comme en tonnage, et à celui du mois de janvier de cette année, où la proportion d'augmentation est encore plus sensible. Pour les arrivages, on remarque une plus-value de 5.000 tonnes sur les chiffres de l'année dernière, l'écart est minime, si l'on regarde le trafic du mois de janvier.

Passons aux chiffres:

**Expéditions: 9.470** articles avec un tonnage de 9.088 t. contre 9.106 articles et 8.355 t. l'an dernier. Principales marchandises expédiées: tissus 4.375 t.; laine peignée, 950 t.; laine filée, 434 t.; coton filé, 378 t.

Les arrivages sont au nombre de 6.633, et le tonnage atteint 33.991. L'an dernier, on enregistrait 6.743 articles et 33.870 t.

Les wagons reçus sont au nombre 3.714, ils se répartissent comme suit: Houille, 1.520 wagons, 26.411 t.; laines et cotons bruts, 392 w., 2.605 t.; public divers, 921 w., 8.291 t.; étiail, 881 w.

Le tonnage textile à l'arrivée se compose de 630 t. de laine brute; 340 t. de laine travaillée; 193 t. de coton brut; 47 t. de coton travaillé; 317 t. de tissus laine; 200 t. de tissus coton;

Les combustibles minéraux sont évalués à 26.411 t.

## LE TRAGIQUE ACCIDENT D'AUTO DU BOULEVARD DE LYON EST ÉVOQUÉ DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le 31 décembre un grave accident d'automobile se produisait boulevard de Lyon, à Roubaix; M. Robert Vandecrux, négociant, 37, rue Brame, ramenait dans son automobile, un de ses représentants, M. Gaston Wattremez. A un moment donné, le véhicule heurta un pylône. A la suite du choc, M. Wattremez subit une fracture du crâne, et il succomba quelques instants après.

A l'audience, quelques témoins sont entendus; ils ont vu passer l'automobile et ils déclarent que son allure était assez rapide.

Mme Wattremez et Mlle Wattremez, représentées par Me Massart, réclament quatre cent cinquante mille francs à titre de dommages-intérêts, et le remboursement des frais funéraires, soit six mille francs; Me Derely, au nom de la Compagnie d'assurances qui couvre M. Vandecrux, demande au tribunal de décider que dans cette espèce, il n'y a pas accident de travail. M. le bâtonnier Boin a présenté la défense de l'inculpé.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

## UNE MATINÉE DU PETIT MONDE ARTISTIQUE

Le Petit Monde Artistique dont le dernier gala à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, le 17 décembre, obtint un succès retentissant, redonnera, le dimanche 28 mars en matinée, au Conservatoire, rue de Soubise son magnifique programme.

Nous publierons bientôt d'autres renseignements sur ce spectacle, ainsi que la date prochaine à laquelle s'ouvrira la location.

## LA MADELON DES ANCIENS COMBATTANTS DES ARMÉES D'ORIENT

L'Association des Anciens combattants des armées d'Orient de Roubaix et de ses cantons écra, au cours d'une fête de famille qui aura lieu prochainement au Café Pandore, sa « Madelon ».

Cette « Madelon » prendra part à un concours, qui aura lieu à Paris, dans le but d'élire la « Madelon » de tous les combattants de France. Il est certain que la finale réunira un nombre imposant de candidates. Les candidates « Madelon » doivent être âgées d'au moins 18 ans et être fille ou sœur d'un ancien combattant.

D'autre part, la section musicale des Pollus d'Orient organise pour le dimanche 26 mars (Mi-Carême) une fête travestie dans la grande salle du Café Pandore, au profit de sa caisse de secours.

### Au Centre d'études maritimes et coloniales

## LA LAINE AUX COLONIES FRANÇAISES

« Pour une quantité de tonnes à peu près égale le coefficient d'importation de laines brutes de nos colonies, de 7 % en 1926 est tombé à 0.90 % en 1932 ». Tel est le résultat d'absence de politique ovine coloniale.

Doit-on remédier à cette grande misère du cheptel colonial? Quel est le travail accompli en Algérie, au Maroc et au Soudan par les initiatives privées, et quel rôle l'Etat a-t-il joué sur cette question?

C'est ce soir mardi que ce sujet sera exposé aux membres du Centre d'études maritimes et coloniales par M. H. Watine.

Il montrera les méthodes préconisées par l'Union Ovine Coloniale, aménagement de points d'eau, reconstitution de pâturages. Les problèmes ovins sur l'éducation des éleveurs indigènes, la mise en exploitation de centres d'élevage et l'organisation de la vente seront également développés.

« L'heure est venue où il faut appliquer résolument une politique ovine coloniale », a écrit M. Michel Lailour.

Tous ceux qui s'intéressent au développement de notre domaine africain sont invités à assister à cette conférence qui aura lieu à 20 h. 30, au Centre, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

## UNE MATINÉE DU PETIT MONDE ARTISTIQUE

Le Petit Monde Artistique dont le dernier gala à l'Hippodrome-Théâtre de Roubaix, le 17 décembre, obtint un succès retentissant, redonnera, le dimanche 28 mars en matinée, au Conservatoire, rue de Soubise son magnifique programme.

Nous publierons bientôt d'autres renseignements sur ce spectacle, ainsi que la date prochaine à laquelle s'ouvrira la location.

## LA MADELON DES ANCIENS COMBATTANTS DES ARMÉES D'ORIENT

L'Association des Anciens combattants des armées d'Orient de Roubaix et de ses cantons écra, au cours d'une fête de famille qui aura lieu prochainement au Café Pandore, sa « Madelon ».

Cette « Madelon » prendra part à un concours, qui aura lieu à Paris, dans le but d'élire la « Madelon » de tous les combattants de France. Il est certain que la finale réunira un nombre imposant de candidates. Les candidates « Madelon » doivent être âgées d'au moins 18 ans et être fille ou sœur d'un ancien combattant.

D'autre part, la section musicale des Pollus d'Orient organise pour le dimanche 26 mars (Mi-Carême) une fête travestie dans la grande salle du Café Pandore, au profit de sa caisse de secours.

## AU SYNDICAT DES DÉBITANTS DE BOISSONS

Au sujet des déclarations d'alcools et apéritifs, le Syndicat des débitants de boissons de Roubaix et ses cantons nous prie d'aviser ses adhérents qu'ils trouveront des circulaires qu'ils n'auront qu'à remplir aux endroits suivants:

**Lys, Lannoy, Hem, Leers, Touffiers :** M. Fernand Leman, 588, rue de Lannoy, Roubaix; M. Jules Duquesne, rue Jules-Guesde, (Hem-Biffart), Hem.

**Wattrelos :** M. Jules Delcroix, 15, Grand-Place.

**Croix, Wasquehal, Flers-Breucq :** M. Fernand Rawart, 147, rue de la Gare (Croix), angle de l'avenue Hannart; M. Gustave Marotte, 203, rue Jules-Guesde, Croix.

**Roubaix :** MM. Arthur Caniau, angle des rues d'Antoing et Saint-Rédempteur; Robert Lefebvre, 182, rue Jules-Guesde; Henri Teryn, 4, rue Saint-Joseph; Charles Bauduin, 120, Grand-Rue; Victor Beaucamps, place Sainte-Elisabeth; Jules Dartois, 61, rue des Sept-Ponts; Norbert Derremaux, 37, rue du Fontenoy; Albert Poulain, 1, rue des Fleurs, ainsi qu'au siège du Syndicat, 64 bis, rue du Maréchal-Foch (ancienne rue Neuve).

## L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ABATTOIR ET DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Voici la statistique du mois de février, relative aux services de l'Abattoir, des Halles centrales et du Minck. Durant le mois de février, les animaux suivants ont été abattus pour subvenir aux besoins de la population: 819 bœufs et vaches, 827 veaux, 800 moutons, 1.171 porcs, 163 chevaux, 7 ânes ou mulets, soit pour l'ensemble 547.915 kilos de viandes, dont 330.255 kilos consommés à Roubaix et 217.660 kil. sortis de la ville. Dans le poids total, la viande de cheval représente 43.290 kilos.

Le Service d'inspection de l'Abattoir a saisi 3.710 kilos de viandes et abats impropres à la consommation.

D'autre part, aux Halles centrales, il a été introduit 110.086 kilos de viandes foraines, dont 391 kilos de viandes congelées, 295 kilos de viandes diverses (lapins, poulets, etc.) et fruits ont été saisis pour cause de corruption et autres.

Enfin, en ce qui concerne le Service

La réunion se termina par une brillante tombola qui fit bien des heureux, et chacune se sépara, heureuse d'avoir passé quelques heures dans cette chaude atmosphère familiale qui est de règle à la Ligue.

### A la Familiale du Sacré-Cœur

Pour succéder à M. l'abbé Toussel, à la direction du Cercle d'hommes et de la Familiale du Sacré-Cœur, M. l'abbé Lesage, curé de la paroisse, a désigné M. l'abbé Hauw, vicaire. Les membres de ces deux œuvres se trouvaient réunis samedi à 20 h. pour recevoir leur nouveau directeur. M. le curé dit tout son espoir de voir prospérer le cercle sous cette nouvelle direction et que l'œuvre de M. l'abbé Roussel suivrait sa marche ascendante.

M. Moulin, président, salua M. l'abbé Hauw et l'assura du dévouement de tous les membres.

### La soirée des Anciens de l'Institut Turgot

La seconde soirée d'hiver de cette importante association a remporté samedi dernier son traditionnel succès. Dans la superbe salle du Colisée, une affluence nombreuse se pressait dès 21 h. et aux accents d'un jazz parfait, les couples gracieux ont évolué jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

Bonne soirée de plus à l'actif de cet important groupement local qui compte plus de 2.000 membres.

### Le feu dans une cave

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi après-midi vers 17 h., chez M. Edmond Couthier, représentant, 13, rue du Vieil-Abreuvoir.

C'est dans la cave de l'immeuble que se déclara le feu. Une cigarette jetée, croit-on, par un passant au travers du soupirail sur un tas de vieux papiers aura allumé l'incendie et le feu se sera propagé ensuite à des vieux sacs.

L'incendie n'était pas très important, mais la cave fut bien vite remplie d'une fumée abondante et les pompiers, mandés, durent faire usage de leurs casques. Au bout de peu de temps, ils réussirent à éteindre le foyer, à l'aide de seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants.

### Un piéton est blessé par un cycliste

Lundi, vers midi, M. Léon Pollet, négociant, domicilié rue du Petit-Sémmaire, à Cambrai, a été renversé par un cycliste alors qu'il traversait la Grande-Rue, à hauteur de la rue Pauvrée. Le cycliste est M. Georges Mossibel, 45 ans, imprimeur, 75, rue Horace-Vernet. Le choc fut assez rude et M. Pollet a eu le bras fracturé.

Le blessé a été visité par M. le docteur Dubois, puis a été transporté à l'hôpital « La Fraternité ».

### Il faut purger sa peine

Lundi, vers 15 h., les agents de sûreté Desmazure et Becquart ont appréhendé, rue des Filatures, un journalier, Michel Verpoort, 28 ans, 66, rue des Longues-Haies, lequel avait été condamné le 26 janvier dernier, à 10 jours de prison pour fraude.

Cette condamnation annulait le sursis d'une autre peine de 8 jours de prison, encourue en août 1932 par Verpoort pour voies de faits et port d'arme prohibée. Il a été déféré au Parquet.

**COURS DES VIANDES EN CHEVILLE.** — Prix au kilo : Bœufs, 1re qual. 9.40, 2e qual. 8.25, 3e qual. 7.00; Vaches, 1re qual. 8.50, 2e qual. 7.25, 3e qual. 5.80; Génisses, 1re qual. 9.80; Taureaux, 1re qual. 6.75, 2e qual. 6.00, 3e qual. 5.00; Veaux, 1re qual. 14.75, 2e qual. 12.25, 3e qual. 11.50; Moutons, 1re qual. 13.00, 2e qual. 12.50; Porcs, 1re qual. 11.90.

**LE SYNDICAT DES COIFFEURS DE ROUBAIX ET ENVIRONS** prévient ses adhérents qu'ils ont à déclarer dans le plus bref délai, au Service des Contributions indirectes, ce qu'ils possèdent en magasin comme alcool, eau de Cologne, lotion et parfums.

**ASSOCIATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE « MUTUALITÉ DU FRANC AU DECIME ».** — Réunion du Conseil d'Administration le mercredi 8 mars, à 18 h. 45, Café Gothais, 12, place de la Gare.

**ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS.** — Les membres pouvant se rendre libres demain matin mercredi sont priés d'assister aux funérailles de M. Bot, qui auront lieu à 8 h. en l'église St-Antoine. Réunion à la maison mortuaire 74, rue de Rome à 7 h. 45.

**AMICALE DES ARTS.** — **Section Théâtre.** — Ce soir mardi, à 20 h., répétition des chœurs.

**CHORALE DU FONTENOY.** — Ce soir mardi, au siège, à 19h. 30, répétition générale des chœurs pour le prochain concert.

**CERCLE DRAMATIQUE DES MUTILES.** — Ce soir mardi, à 20 h., répétition des chœurs hommes.

**CHORALE MIXTE DU NOUVEAU-ROUBAIX.** — Aujourd'hui mardi répétition à 19 h. 30.

**GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE** — Ce soir mardi, répétition générale à 19 h. 30 au local.

**L'hiver touche à sa fin et bientôt vous devrez mettre hors service votre installation de chauffage central qui présente tant d'inconvénients en demi-saison alors que les journées tempérées alternent avec les journées encore froides.**

**C'est le moment de songer à vous munir, soit de foyers à gaz, soit de radiateurs électriques qui vous donneront l'un et l'autre :**

**DANS LA SALLE A MANGER,**
**une température agréable pour prendre vos repas ;**
**DANS LE SALON,**
**une chaleur immédiate en cas de visite imprévue ;**
**DANS VOTRE CHAMBRE,**
**du bien-être pour votre toilette du matin et du soir ;**
**DANS LA CHAMBRE D'UN MALADE,**
**une atmosphère douce et saine.**
**PARTOUT AVEC LE GAZ ET L'ELECTRICITÉ,**
**vous aurez : rapidité, facilité, hygiène, propreté et également ÉCONOMIE, car vous serez débarrassés des radiateurs à eau chaude très coûteux et insupportables en demi-saison.**

**Vous trouverez des appareils de tous modèles et de toutes puissances aux magasins de la Société Roubaisienne d'Eclairage, 28, Grande-Rue, et 58, rue de Tourcoing, à Roubaix.** 44101d

### A l'Orphéon des Anciens Combattants et Soldats

La ducasse à pierrots annuelle que le populaire Orphéon des Anciens Combattants et Soldats offre aux familles de ses membres à son siège, rue du Chemin-de-Fer, a obtenu une fois de plus dimanche dernier un gros succès.

Avant le repas, le président, M. René Gruzinski, dans une brève allocution, remercia les dames d'être venues si nombreuses à cette belle fête de famille, parla des prochains voyages de la société et fit un pressant appel aux sociétaires pour qu'ils assistent régulièrement aux répétitions, en vue des prochaines auditions que la société donnera.

Comme de coutume, une grande gaîté régna parmi les convives, la partie récréative fut des plus réussies. Mlles Hochin et Vandercrysen, deux jeunes pianistes d'avenir, se firent applaudir ainsi que MM. Hochin, Vandenhaute, Delplanque, Verrouat, Bapaume, Fourmentraux, Fontaine, Desrousseaux, Deflorence, etc... L'inimitable Quélot obtint son habituel succès et Mme Hochin, professeur de piano, fut parfaite dans les délicates fonctions d'accompagnatrice.

Une brillante tombola réservée aux dames clôtura cette charmante fête, qui laissera un agréable souvenir à tous ceux qui eurent la joie d'y assister.

### La soirée de l'Union Sportive Roubaisienne

Le samedi 11 mars, à 20 h., dans la salle des Orphéonistes, 126, rue de la Gare, à Roubaix, la section de basket-ball de l'Union Sportive Roubaisienne donnera sa soirée annuelle. Nul doute que nombreuses seront les personnes qui y assisteront. Cette fête de famille sera agrémentée par quelques intermèdes. Ouverture des portes à 19 h. 45. Prix d'entrée : 2 fr., au profit de la caisse de secours de la section.

### A la Ligue patriotique des Françaises de la paroisse Saint-Sépulcre

La paroisse Saint-Sépulcre possède une section très active et très florissante de la Ligue patriotique des Françaises. Comme chaque année, le Comité de la section a réuni ses multiples adhérentes en une assemblée générale qui était en même temps une petite fête charmante en tous points.

A cet effet, une nombreuse assistance s'était réunie dans la grande salle de la Maison Sainte-Claire, rue de Wasquehal. Ligueuses et dizainières étaient venues avec leur famille et ce fut devant une salle comble que commença la matinée récréative.

Auparavant, pourtant, la secrétaire de la section avait donné connaissance de son rapport de l'année et commenta succinctement les événements survenus dans la ligue durant la session écoulée.

Puis se déroula un charmant programme qui recueillit de chaleureux applaudissements. Ce fut la belle comédie de Coppée, « Le luthier de Crémone », jouée par un groupe de jeunes filles et une série d'intermèdes délicieux qui enthousiasmèrent l'assistance.

**SYMPHONIE LEON MALLOT ET LINNE.** — Ce soir mardi, à 19 h. 30, répétition générale, présence indispensable, dernière répétition avant le concert du 11 mars.

**CHORALE MIXTE DU NOUVEAU ROUBAIX.** — Ce soir mardi, à 20 h., répétition générale : Paiement des cotisations. Tirage des primes.

**CHORALE DES MUTILES.** — Ce soir mardi, à 19 h. 30, répétition générale obligatoire. Distribution d'invitations pour le concert d'hiver.

**CERCLE SYMPHONIQUE ROUBAISIEN.** — Ce soir mardi, à 20 h., répétition générale.

## CROIX

### Par suite de l'éclatement d'un pneu

Dimanche, vers 13 h., une auto conduite par M. Jules Bonte, horticulteur, 174, rue Jean-Jaurès, a, par suite de l'éclatement d'un pneu, fait une embardée ; accrochant tout d'abord un pylone électrique, puis montant sur le trottoir de la rue Jean-Jaurès.

Fort heureusement, M. Bonte réussit à faire stopper sa voiture et aucun accident de personne n'est à déplorer. Les dégâts sont, par contre, assez importants.

*BIBLIOGRAPHIE*

## La Défense par